

Charte du mentorat à la Faculté d'Économie et de Gestion

Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat est une relation encadrée entre une personne chevronnée (mentor) qui partage son expérience et ses connaissances et une personne moins expérimentée (mentoré).

Le mentor est un conseiller expérimenté sur le(s) sujet(s) qui intéresse(nt) le mentoré. Il est capable de recul et a envie de transmettre et d'accompagner, dans une posture d'attention et de bienveillance.

Le mentoré cherche sur des sujets professionnels :

- des conseils et un accompagnement,
- des réponses à des questions.

Le mentorat se déroule le temps d'une année universitaire, sous forme d'entretiens individuels de préférence en face à face (surtout pour le premier échange), ... mais il est également possible d'utiliser d'autres moyens de communication : téléphone, mail, webcam, etc.

Quels engagements de la part du mentor ?

Le mentor peut offrir différentes formes d'aide au mentoré :

- guider l'étudiant dans sa réflexion sur le monde du travail,
- l'amener à se poser les bonnes questions pour être pertinent dans ses recherches,
- travailler sur ses outils et méthodes dans la recherche d'emploi/stage,

- transmettre son expérience, conseiller concrètement le mentoré sur les questions qu'il se pose, dans ses sphères de compétences,
- dégager de la disponibilité pour accompagner l'étudiant

Quels engagements de la part du mentoré ?

- identifier et déterminer précisément ses attentes pour les communiquer au mentor,
- rechercher un maximum de conseils de la part du mentor
- solliciter le mentor et aborder toutes ses questions sans réserve (il n'y a pas de question futile)
- communiquer avec le mentor en cas de problème
- faire preuve d'enthousiasme et d'ouverture
- se montrer réceptif à la critique constructive
- participer assidument à toutes les rencontres
- s'investir avec sérieux et participer activement au mentoring,
- honorer les rendez-vous ou prévenir le mentor dans un délai raisonnable d'un conflit d'agenda,
- reconnaître et respecter la valeur de l'investissement du mentor (cette valeur est d'autant plus grande qu'elle se fonde sur le bénévolat),

La qualité et la puissance du Mentorat dépendent essentiellement de la bonne volonté et de l'investissement du mentor et du mentoré.

Le mentoré a l'entière responsabilité quant aux initiatives qu'il engage et aux résultats qu'il obtient dans la recherche et l'atteinte de ses objectifs. Le mentor ne s'engage pas à trouver un emploi ou un stage au mentoré.

Le mentoring ne peut être considéré par les mentorés comme une simple voie d'accès au carnet d'adresses. En revanche, le mentor, s'il le souhaite, peut mettre en relation le mentoré avec certains de ses contacts professionnels.

Si vous vous engagez dans le dispositif du mentorat vous vous engagez à respecter cette charte.